



1

## LES BUTTES ET VALLONS DE CARNELLE, L' ISLE ADAM ET MONTMORENCY

Une unité rurale et forestière cernée par les extensions urbaines



3

RELIEFS BOISÉS

RURALITÉ

ETALEMENT URBAIN

AGRICULTURE

### INTRODUCTION

Les buttes de Carnelle, L'Isle Adam et Montmorency et les vallées du ru de Presles et de Chauvry qui les séparent, composent un ensemble de paysages préservés. Cette unité de paysage est dominée par les horizons boisés et marqué par une alternance de paysages de vallées cultivées et de buttes boisées. Le sentiment d'îlot protégé que procure cette unité est amplifié par la proximité avec les espaces plus urbanisés de la vallée de l'Oise et de la plaine de France. Les deux grandes infrastructures routières qui traversent les vallées ne viennent pas vraiment perturber cet ensemble de paysages très pittoresques.

### LIMITES ET VOISINAGE

Les limites avec les unités voisines sont claires lorsque qu'il y a présence des lisières boisées. Faisant transition au Nord avec les grands espaces ruraux de la Picardie et, au Sud, avec les étendues urbaines de l'agglomération parisienne, cette unité de paysage est également en position de charnière entre la Plaine de France urbanisée et aéroportuaire à l'est, et le plateau du Vexin à l'ouest.

### CHARPENTE NATURELLE

L'alternance des reliefs de buttes et de vallons est une composante essentielle de cette unité de paysage.

Nord-Ouest/Sud-Est nous avons trois buttes très prononcées et parallèles à la seine, vers l'Ouest leurs versants descendent sur la vallée de l'Oise et à l'Est elles forment un éperon au dessus de la Plaine de France. Ces buttes, dont les points les

plus hauts culminent à plus de 200 m, sont séparées du Sud au Nord par la vallée du ru de Chauvry qui s'installe entre les massifs forestiers de Montmorency et L'Isle-Adam et par la vallée du ru de Presles située entre les massifs de L'Isle-Adam et de Carnelle. (Photographie 1) Le ru de Presles et de Chauvry, affluent de l'Oise, alimentent ces vallées et prennent leur source au sein de l'unité. Ils traversent des vallons cultivés, larges et ouverts. Les deux vallées des rus de Presles et de Chauvry sont peu différenciées : les hauteurs et l'emprise des massifs qui les bordent sont comparables, de même que le positionnement des boisements sur les crêtes et les lignes des lisières. (Photographie 2 et 3) Dans la vallée du ru de Chauvry la mase boisée de la forêt de l'Isle-Adam cadre le paysage tout comme la vallée du ru de Presle et la forêt de Carnelle, un sentiment d'homothétie entre les deux vallons se dégage face à cette structure paysagère. De plus la forêt de Montmorency qui, sous son apparente simplicité de butte témoin boisée, masque une charpente plus complexe : elle dispose de ses propres vallées intérieures.

### STRUCTURES ET MOTIFS

*De belles forêts en couronnement des reliefs des buttes*

Les buttes sont couvertes pour une large part de forêts domaniales et les fronts boisés couronnent la crête et surlignent l'horizon L'alternance de creux et de crêtes donne un rythme singulier au paysage de l'unité et construit des horizons successifs.



4



CAUE<sup>95</sup>

### SUPERFICIE

100 km<sup>2</sup>

### POPULATION

Environ 60 000 habitants (2009)

### GOVERNANCE

Communauté de communes :  
 - Vallée de l'oise et des trois forêts  
 - Carnelle - Pays de France  
 - Ouest de la plaine de France  
 - Vallée de l'oise et des impressionnistes

### PROTECTIONS

- Sites inscrits  
 - Sites classés  
 - ZNIEFF de type I et II  
 - ENS



6

## LES BUTTES ET VALLONS DE CARNELLE L' ISLE ADAM ET MONTMORENCY



8

### Les forêts et leurs lisières

Les trames de chemins forestiers sont un héritage des différents massifs domaniaux et permettent un accès facile aux forêts. La topographie accidentée, la richesse du patrimoine naturel, architectural et la diversité des lieux dits, en font une destination de loisir particulièrement prisée des habitants. (Photographie 4 et 5) Les lisières des massifs structurent fortement le paysage des vallons particulièrement sur les versants exposés au Nord où les lisières forestières y sont en position de balcon. Les routes de lisières qui les bordent soulignent la démarcation de la forêt avec un grand nombre de résurgences du réseau hydrographique qui innervent les terres cultivées en contrebas. Sur les versants exposés au sud, les lisières sont moins nettes et se fondent aux boisements de bord de rus, englobant, dans le cas de Presles, tout le profil du vallon.

### Route de lisière et forme urbaine

En bordure des routes forestières, les villages créent des ponctuations qui épousent la lisière et la toponymie rappelle cette forte imbrication (Béthemont-la-Forêt, Nerville-la-Forêt). (Photographie 6)

Deux cas particuliers : Villiers-Adam et Presles

#### □ Villiers-Adam

A l'image des villages médiévaux, il apparaît en rehaut, comme sur une motte, en position stratégique dans le vallon, ce qui lui confère une présence tout à fait singulière dans cette unité. (Photographie 7)

#### □ Presles

Le versant exposé au nord forme un cirque que vient verrouiller vers l'ouest la butte de Presles. Les formes bâties anciennes ont pris appui, le long de la route, sur les reliefs escarpés et constituent une limite urbaine en résonance avec la charpente naturelle. Les extensions urbaines récentes gravisent le coteau et viennent s'insérer au-delà de la lisière de la forêt de Carnelle. (Photographie 8)



2



5



CAUE<sup>95</sup>

### DYNAMIQUE DES STRUCTURES ET DES MOTIFS

A ce jour, les formes urbaines en lisières forestières semblent stables et non concernées par des extensions urbaines en contrebas. Presles, en situation plus marginale dans l'unité, semble marquée par l'influence de la vallée de l'Oise mais ses extensions urbaines récentes gravisent le versant sud du massif de Carnelle. De manière générale, les territoires aux extrémités Est et Ouest de l'unité de paysage, en contact avec des univers plus urbanisés sont des paysages susceptibles d'être fragilisés par la pression foncière. (Photographie 10)

### CONDITIONS DE PERCEPTION

L'enveloppe créée par les massifs forestiers domaniaux protège l'unité de paysage des influences extérieures et semble autonome mais ne donne cependant pas une impression d'enfermement.

### Vues à partir des infrastructures

Les vallées du ru de Chauvry et de Presles sont respectivement traversées en position médiane par la Francilienne et la RN 1. Ces grandes infrastructures marquent peu le paysage et s'y insèrent relativement bien, en particulier grâce à leur profil en déblai. (Photographie 9)

### Vues depuis les unités voisines

L'unité est un fond de scène essentiel pour la plaine de France. Depuis la vallée de Montmorency, seule la face sud de l'unité est visible et le front sombre des boisements introduit dans la nappe urbaine comme un avant goût des forêts de l'Oise. Depuis Villiers-Adam, les dégagements du plateau du Vexin permettent des visions tangentielles au delà de l'unité.



10



12

## LES BUTTES ET VALLONS DE CARNELLE L' ISLE ADAM ET MONTMORENCY



13

### ENJEUX ET PAYSAGE ET PISTES DE RÉFLEXION

#### *Évolutions territoriales récentes et en cours*

Malgré la très belle préservation des paysages ruraux, l'intégrité de cette unité souffre du passage des infrastructures et du développement urbain des unités voisines. (Photographie 11)

#### *Préserver et développer ces particularités pittoresques*

L'unité affirme une ambiance rurale agréablement préservée, en contraste fort et intéressant avec les secteurs urbains limitrophes. Le maintien de ce contraste paysager suppose d'adopter une attitude exemplaire vis-à-vis des développements urbains à l'intérieur de l'unité ainsi que sur les franges des secteurs urbains voisins faisant pression.

#### *Encourager et accompagner l'agriculture et les paysages forestiers*

Une grande attention paysagère concerne la fermeture des ouvertures cultivées au centre des vallons par des boisements. Par exemple les boisements encore jeunes sur l'échangeur de la RN 184 et RD 301 et s'avancant assez fortement dans l'ouverture centrale du vallon modifient la lecture et illustrent une tendance de fermeture du paysage. (Photographie 12) Les paysages du marais de Stors, haut-lieu écologique et paysage ouvert sur des dizaines d'hectares constituent une réserve naturelle et un paysage emblématique de l'unité. Le remblaiement de vallon pour accroître les terres agricoles, la coupe d'alignement d'arbres le long des chemins ruraux, la destruction de la ripisylve de certains rus effacent des motifs de paysage qui caractérisent les deux vallées. (Photographie 13) Les grands alignements d'arbres (tant le long des grands axes que de certains chemins ruraux) en régression sur cette unité gagneraient également à faire l'objet d'une vigilance accrue, voire d'une politique de reconstitution et de replantation de ces motifs historiques. (Photographie 14) Aussi, Certaines parcelles boisées de fonds de vallée, pourraient être éclaircies de manière raisonnée et au cas par cas en fonction de leur incidence paysagère et écologique afin

de ménager des ouvertures offrant une meilleure lisibilité et jouissance. Les nombreux ruisseaux qui innervent les champs sont des éléments forts de ces plaines agricoles. (Photographie 15) Leurs ourlets boisés, leurs haies et les chemins d'exploitations qui les accompagnent sont des particularités de paysage à maintenir certains secteurs gagneraient à plus de clarté. C'est le cas notamment des routes de crêtes et de rebords qui offrent des vues potentielles plongeantes sur les vallées et les unités voisines. Aussi, les motifs de vergers sont une composante paysagère essentielle de l'identité de ces vallées, leur culture mérite d'être encouragée. (Photographie 16)

#### *Maîtriser la structure paysagère des développements urbains*

Presles a dépassé son enveloppe paysagère pour se développer au gré du coteau dans le massif forestier. Ces évolutions influent gravement sur les paysages de la vallée du ru de Presles. Pour l'intégrité de l'unité, ces extensions doivent cesser au profit d'un renouvellement et d'une densification urbaine sur les parcelles déjà construites, en particulier à proximité de la gare. Ces espaces doivent rester ouverts visuellement et rendus à la fréquentation afin de laisser aux populations la lisibilité de leur territoire. Il en est de même des infrastructures dont le passage modifie fortement la perception des enchaînements de paysages en risquant de créer des coupures et des occultations entre les fonds de vallons et les lisières forestières et d'obérer la continuité des paysages ouverts de vallées.



9



7



CAUE<sup>95</sup>



14



## LES BUTTES ET VALLONS DE CARNELLE L' ISLE ADAM ET MONTMORENCY



### Des modalités de développement pour la qualité paysagère : Villiers-Adam

La structure urbaine en étoile de Villiers-Adam, continuée par les chemins d'exploitation, est une figure urbaine nucléaire de grande qualité paysagère et cela peut être développée.

- garantir le recul visuel que permettent les ouvertures cultivées autour du village ; (Photographie 17)
- maîtriser les caractéristiques arborées au sein des constructions afin de valoriser la silhouette particulière du village ;
- valoriser les abords du village notamment les entrées de ville, la qualité des boisements, des bosquets et des vergers et mettre en oeuvre une gestion spécifique de la carrière située à proximité.

### Le passage des infrastructures

Le paysage est perçu depuis les routes et les chemins et chaque parcours est l'occasion de fixer les modalités de perception. Les deux routes de lisières sur les contreforts nord du massif de Montmorency et de L'Isle-Adam peuvent être comprises comme des « routes paysage ». D'éventuels traitements spécifiques, au droit de fenêtres paysagères qui offrent une vue large sur le coteau opposé, pourraient être l'occasion d'espaces publics ruraux de rebord de relief. Il en est de même du passage de la RN 184 et de l'A 16 dont certaines positions en lisière forestière, ou en rebords des coteaux de l'Oise, gagneraient à être mises en scène par des plantations d'alignements le long des voies ou des fenêtres visuelles.

### Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Les routes de lisières Nord des massifs forestiers, ainsi que la route de fond de vallée du ru de Presles, constituent des éléments de parcours paysagers remarquables. Des aménagements ponctuels, respectueux de l'identité rurale des lieux peuvent mettre en valeur toute une richesse de micro-motifs déjà présents et donner une qualité aux abords de voies en relation aux paysages traversés des champs ou lisières forestières

Une action très positive consisterait à valoriser un réseau re-

liant les espaces publics urbains requalifiés, si nécessaire, aux espaces naturels et ruraux sous forme de promenades, de lieux aménagés.

- Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation...).
- Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux
- Les lisières des boisements des buttes constituent des lieux d'un grand intérêt.
- Les sources et ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements si besoin, à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à envisager.
- Les autres éléments naturels, les parcelles forestières, les étangs et marais, pelouses calcaires sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser.
- Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture au public.
- Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants. Par exemple, une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies peut être conçue comme des espaces publics entre la ville et son paysage afin de constituer une agréable promenade proche de chez soi d'où l'on peut jouir du paysage environnant. De plus ce dispositif permet de contenir l'étalement urbain.



CAUE<sup>95</sup>

